Réf. Farde e-Assemblées : 2625674

N° OJ : **25**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : OPP/2024/506 Centre culturel Congolais.- Subside d'investissement.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association culturelle;

Vu les crédits prévus à l'article 13766/52252 du budget extraordinaire de 2024 (projet LM66-9-2024).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :
Octroyer le subside d'investissement pour un montant de 37.000,00 EUR à l'article 13766/52252 du budget extraordinaire de 2024 à l'attention de l'asbl "Brufête" pour l'aménagement du Centre culturel Congolais.

Article 2 :
La dépense engagée à l'article 13766/52252 du budget extraordinaire de 2024 (projet n° LM66-9-2024).

Annexes :